

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis. Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Séance OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM Brabant-Wallon	Qui+ échéance	Etat du suivi en janvier 2024	Statut
Printemps 2023	3.2. Ligne Express E9 Tubize – Braine l'Alleud : évaluation intermédiaire et suppression de la ligne	L'Organe émet un avis défavorable sur la suppression de la ligne E9 Tubize – Braine - l'Alleud et recommande à l'AOT et à l'Opérateur de réétudier l'amélioration de cette ligne (par exemple en termes d'itinéraire) dans le cadre d'un nouvel atelier d'évaluation.	AOT - TEC	à l'étude	
	3.1. Ligne Express E7 LLO – Nivelles : évaluation intermédiaire	L'Organe prend acte de la nécessité d'augmenter la fréquentation de la ligne E7. L'Organe demande aux parties prenantes de mettre en oeuvre le plan d'action afin d'atteindre les objectifs de fréquentation de la ligne dans les 18 mois.	Parties prenantes	Proposition de modification d'itinéraire faite dans le cadre du SIMBA	
	1. Redéploiement de la zone du BW Est : Diagnostic et lancement de l'étude tactique	L'Organe prend connaissance du pré-diagnostic présenté et observe que : <ul style="list-style-type: none"> La demande en déplacements générée par la zone est principalement circonscrite au périmètre d'étude. La zone ne dispose d'aucune gare sur son territoire et que seules les communes de Jodoigne et Perwez tirent pleinement parti de l'offre en bus express existante. L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et aux communes concernées (Jodoigne, Perwez, Orp-Jauche, Beauvechain, Ramillies, Incourt, Hélécline) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Brabant-Est », et de présenter pour avis le projet de réseau cible lors de sa prochaine session.	AOT TEC communes concernées		
Automne 2022	Pt 2. Evaluation des lignes express vers Bruxelles : plans d'action suite aux bilans pour les lignes Louvain-la-Neuve – Etterbeek (E11), Louvain-la-Neuve – Woluwé (E12), Walibi – Etterbeek (E13)	L'Organe prend également acte de la nécessité de voir évoluer la ligne E13 et demande à l'OTW de réaliser les investigations nécessaires en vue de pouvoir déterminer, au niveau tactique, les changements à opérer sur cette liaison. Lors d'une prochaine séance, l'AOT soumettra ceux-ci à l'avis de l'OCBM.	AOT	En attente du retour des investigations de l'OTW (chiffrement des propositions par le sous-traitant)	
		L'Organe recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en oeuvre les actions identifiées en termes de démarches préalables, d'adaptation de l'offre et de communication.	OTW		Mise en oeuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale. Demande adressée à la RBC pour les arrêts
	Redéploiement de la zone BW Ouest	Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-) locaux et les élus communaux des communes concernées ou impactées soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant mise en oeuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les Communes concernées et sur le projet finalisé de l'offre.	OTW	Version 2 du réseau cible en voie de finalisation.	
		L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de la mise en oeuvre des modifications de l'offre lors de la session de printemps 2023 de l'OCBM du Brabant Wallon, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mis en oeuvre par l'OTW sur la zone en 2024.	OTW	Etude opérationnelle postposée suite à la construction d'une seconde version du réseau cible	
		L'Organe recommande à la Région de ne pas perdre de vue la mise en oeuvre de solutions de mobilité locale flexible lors de la mise en oeuvre du PRTP et recommande au Ministre Henry de prendre position à ce sujet.	Cabinet Henry	Pas d'avancée	
		L'Organe recommande à l'OTW d'analyser l'accompagnement tarifaire à mettre en oeuvre lors de redéploiement de réseau qui amènerait certains usagers à payer un tarif plus élevé qu'actuellement sur certaines liaisons.	OTW	Les mesures de quasi-gratuité participent à cet objectif. Pas d'autre avancée	
Printemps 2022	3.2. Evaluation de la ligne E5 Nivelles – Namur : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en oeuvre d'ici 2023/2024.	OTW	Les renforts de ligne ne sont pas envisageables avant 2024 au minimum. (en attente du chiffrement de l'augm* de service)	
		Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en oeuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.	OTW	En cours - Les arrêts ont fait l'objet d'un screening pour les équipements vélos. La province doit réaliser une étude d'accessibilité des différents arrêts.	
Printemps 2022	4.2 Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord,	L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW	Mise en oeuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale.	
		Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord (avis d'initiative)	L'Organe recommande au Ministre Henry et au SPW M&I – plus particulièrement à la Direction des routes du Brabant wallon – d'étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur N4 et la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive de l'offre Express.	Cabinet / SPW M&I – Routes BW	Pas d'avancée
Automne 2021	4.2 Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord,	Comme déjà exprimé lors de sa séance du 1 ^{er} octobre 2020, il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW et SPW	Des réunions ont été tenues avec le SPW. Il n'y a pas eu d'avancée sur les aménagements de la N4. Le SPW est ouvert pour des priorités aux feux alors que la demande de l'OTW est une bande bus. Une étude doit être réalisée par la DG de l'OTW faute de budget au SPW.	
	4.4 Evolution de la ligne E4 Nivelles LLN	Sa recommandation relative aux aménagements de la N25 pour la ligne E3 s'applique également pour la ligne E4 : il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW et SPW	Pas d'avancée	
	6.1. Projet TEC à la demande (Navajo) : évaluation et suite	L'Organe marque son intérêt sur le projet pilote exposé et fait part de sa volonté de voir perdurer cette offre de mobilité, le cas échéant avec les ajustements nécessaires en termes d'efficacité et de complémentarité avec les services réguliers.	OTW	Point 4.1 de l'OJ	
Printemps 21	2.1.1. Développement du réseau Express : mises en oeuvre 2021 par l'OTW <ul style="list-style-type: none"> Tubize –Braine-le-Château –Ittre –Nivelles (Evolution E2) Nivelles –Genappe –Court-Saint-Etienne –Louvain-la-Neuve (Evolution E4) Tubize –Braine-le-Château –Ittre –Braine-l'Alleud (Création E9) Nivelles –Genappe –Villers-la-Ville –Sombreffe –Namur (Evolution E5) Nivelles –La Louvière (Création E7) 	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes structurantes.	OTW	Les lignes E2, E5, E7 et E9 sont créées ou ont été développées suivant les objectifs du réseau Express cible. La mise en adéquation par rapport à la fiche projet de l'AOT de la ligne E3 et de la ligne E4 est prévue au 29 août 2022, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de l'AOT sur la modification opérationnelle. La réunion SPW-OTW du 1 février 2022 n'a pas débouché sur des avancées.	
		L'Organe recommande également que l'OTW étudie les scénarios de la desserte du PAE de Nivelles Sud (depuis La Louvière) en vue d'une mise en oeuvre dès 2022.	OTW	Il est privilégié d'utiliser en correspondance les offres existantes entre la gare et le PAE de Nivelles Sud. Point d'attention dans le cadre du redéploiement en cours	
		L'Organe demande que l'OTW planifie les évolutions de l'offre Express pour atteindre les cibles régionales fixées dans les fiches pour lesquels il avait émis un avis favorable (notamment en termes d'offre le samedi).	OTW	Le renforcement de la desserte des différentes lignes sera envisagé en fonction de l'évolution de la fréquentation de ces lignes, des enquêtes et des études de redéploiement de zone. Evaluations des lignes E7 et E9 présentées au point 3.1 et 3.2 de l'OJ	
		L'Organe recommande à l'AOT d'étudier le potentiel de développement d'une offre le samedi sur les lignes structurantes Express desservant Tubize en vue de l'ouverture du shopping de Clabecq en 2023.	AOT	Les analyses opérationnelles seront menées dans le cadre de l'étude de redéploiement de la zone « Brabant Ouest »	
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	Enfin, l'Organe recommande à l'OTW d'évaluer l'accessibilité PMR de toutes nouvelles lignes créées et d'en assurer l'information publique.	OTW	Cette question sera examinée au niveau régional par le TEC.	
		L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Jodoigne - Grez-Doiceau – Wavre, sans extension à ce stade vers Wavre Nord. 	OTW	En attente du SIMBA de la zone BW Est.	
		<ul style="list-style-type: none"> Jodoigne - Incourt - Perwez - Walhain – Ottignies-Louvain-la-Neuve, avec l'enjeu de l'aménagement pour la desserte de Walhain en termes de sécurité notamment 	OTW	En attente du SIMBA de la zone BW Est.	
		<ul style="list-style-type: none"> Jodoigne – Tienen, avec la question encore ouverte sur l'harmonisation de l'offre des opérateurs De Lijn et/ou TEC sur cette liaison 	OTW	En attente du SIMBA de la zone BW Est.	
3.1.3 Impact redéploiement De Lijn sur Leuven	L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Leuven. Il demande sa prise en compte dans le cadre des prochaines études wallonnes de redéploiement concernant la zone Brabant Wallon centre (dont les communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre) en 2022 et la zone autour de Jodoigne en 2023, à l'exception de la liaison « Beauvechain (Hamme-Mille) – Bruxelles » qui fera l'objet d'un groupe de travail (AOT-OTW-Commune) afin d'analyser la meilleure alternative à mettre en oeuvre.	AOT	Le groupe de travail n'a pas encore été initié à ce sujet. Sera étudié dans le cadre du redéploiement de la zone Est du Brabant wallon en 2023. Alternatives à l'étude		
	L'Organe suggère, dans un second temps, d'étudier la pertinence d'élargir l'amplitude horaire aux soirées afin de couvrir les retours des activités culturelles depuis LLN-Wavre.	OTW	En attente du SIMBA de la zone BW Est.		